

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du
20 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt du mois de juillet, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 10 juillet 2023

Présents : Mrs BLACHE François, BOUCHET Marc-Henri, BONNET Baptiste, VIALLE Jérôme, VIALLE Lionel
Mmes VIALLE Sabine, JOUY Claire, ROUDIL Anne-Marie

Absents non excusés : Jessica CHANAL, Julien BONNET

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Marc-Henri BOUCHET

Lecture du compte-rendu du 22 juin 2023 et approbation à l'unanimité des membres présents

La séance commence par une présentation par la société ELBE d'un projet d'installation photovoltaïque en toiture du bâtiment de l'école et de la salle des associations, un projet de 30 Kw a été mené, pour de l'auto consommation par les bâtiments communaux et la revente du surplus, la documentation technique de ce projet est à disposition en mairie

D2023-030 Proposition de cession à l'euro symbolique de la maison cadastrée AB 229

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Le maire indique au Conseil municipal que par lettre du 28 juin 2023 Mr Alain SAINT-ETIENNE et Mme Mireille DREUCCI, copropriétaires de la maison cadastrée AB 229, ont proposé de céder leur bien à la commune pour l'euro symbolique. Cette maison est située 53 route de Saint Sauveur.

Lors du dernier conseil municipal, en amont de la réunion, les élus ont été invités à visiter la maison afin de prendre connaissance de la situation et de l'état du bien.

Suite à cette proposition et après avoir pris connaissance des lieux, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du bien à l'euro symbolique, la commune aura à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'achat de la maison, 08 pour, et autorise Mr le maire à engager et signer les démarches nécessaires.

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX -
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL****D2023- 031 Proposition de cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AB 244**

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 07 ; pour :07 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Mme Sabine VIALLE, conseillère municipale et propriétaire de la parcelle AB 244 ne participe pas au vote

Le maire indique au Conseil municipal que par lettre du 23 juin 2023, Mme Sabine VIALLE a proposé de céder la parcelle cadastrée AB 244 pour l'euro symbolique à la commune. Cette parcelle est située quartier Bel-Air et est attenante à la parcelle AB243 appartenant à la commune, utilisée actuellement comme parking.

Suite à cette proposition et après avoir pris connaissance de l'emplacement de la parcelle sur le plan cadastral, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation du bien à l'euro symbolique, la commune aura à sa charge les frais de notaire.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'achat de la maison, 07 pour, et autorise Mr le maire à engager et signer les démarches nécessaires.

D2023- 032 Délibération sollicitant l'aide du département en soutien au déneigement des voiries communales pour la campagne 2022/2023

En exercice : 10 ; présents : 8 ; représentés : 0 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue :5

Le maire fait part du courrier des services du Département concernant l'aide aux communes pour le déneigement de leur voirie au cours de la campagne hivernale 2022/2023.

Il rappelle que les communes ont la possibilité de solliciter une subvention selon le règlement de déneigement des voiries dans le cadre des aides ATOUT RURALITE 07, volet pacte routier.

Pour cette campagne, le montant total des factures s'élève à 2245€ ttc.

Après en avoir pris connaissance des factures liées au déneigement et avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal sollicite l'aide du département pour les dépenses de déneigement relatives à la voirie communale pour l'hiver 2022/2023 et charge le maire des démarches nécessaires.

Questions diverses

- **Recensement de la population 2024** : la campagne de recensement est prévue du 18 janvier au 17 février 2024, Annabelle CHANAL, a été nommée coordonnateur pour cette campagne de recensement, l'agent recenseur sera nommé en fin d'année 2023.
- **Préfecture** : le préfet de l'Ardèche est nommé dans la Drôme, la nouvelle préfète sera installée au mois d'août, il s'agit de Mme Sophie Elizéon.

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX-
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

- **Gestion des logements communaux** : compte rendu de la réunion avec la société immobilière Sud-Est Gestion, les tarifs sont sensiblement identiques à ceux pratiqués par Ardèche Habitat pour des prestations similaires, il est décidé de consulter également les agences immobilières locales avant de prendre une décision quant au mandat de gestion avec Ardèche Habitat
- **Assurances** : un rendez-vous a eu lieu avec la société SMACL le 19 juillet 2023 pour la renégociation du contrat actuel, un rendez-vous avec la société Groupama est prévue mi-août. La mairie n'est pas soumise à un délai de résiliation, le contrat prend fin en décembre 2023
- **Chaufferie communale** : le marché de consultation des entreprises pour renouveler le contrat de maintenance va débiter au mois de septembre. La commune attend toujours la proposition de IDEX pour les travaux de renouvellement des ameneurs et le remplacement des grilles de décendrage.
- **Stérilisation des chats errants** : la campagne sera menée à partir du 1^{er} septembre, la fondation Brigitte Bardot a donné son accord pour 8 chats avant fin 2023
- **Bus scolaire** : une demande est en cours concernant la création d'un arrêt de bus supplémentaire sur la ligne scolaire existante au niveau de la Place de la Chaze.
- **Commission forêt** : une réunion a eu lieu le 19 juillet en mairie à laquelle participaient 2 représentantes de la région AURA afin de leur présenter le projet de piste DFCI de la Chabreyre à la route des crêtes. Cet aménagement en DFCI permettrait également la desserte des parcelles forestières. 5 kms de pistes sont concernés, le projet pourrait bénéficier de 80% de subventions
- **Festivités** : bilan du 13 juillet, le bal et le feu d'artifice se sont bien déroulés, suite à une remarque de la mairie la société ARSOTEC s'est excusée du dérangement occasionné par les routes barrées beaucoup trop tôt par l'artificier présent. Les routes doivent être barrées 1 heure avant le tir du feu, ils seront plus vigilants à l'avenir.
05 août 2023, le comité inter associations lance un appel aux bénévoles pour l'organisation de la journée du 05 août, il est prévu 2 randonnées reliant Mézilhac et le marché de la myrtille, ainsi que la bombine le soir, l'AICG organise un apéro concert et un bal à cette occasion.
- Point travaux des cantonniers et congés d'été du personnel
- Le maire donne lecture du courrier de Mr Hervé Saulignac, député de l'Ardèche, adressé à Mr le Préfet de l'Ardèche concernant la limitation de l'urbanisation liée à la ressource en eau
- **Plan 10 000 arbres du département de l'Ardèche** : le département organise une levée de fonds en collaboration avec la Fondation du Patrimoine pour aider à la restauration de la forêt ardéchoise suite aux importants dégâts causés par les feux de forêt en 2022
- **Ecole** : compte rendu du conseil d'école du 27 juin 2023 par Marc Bouchet, bilan de la visite de Mr l'inspecteur d'académie le 04 juillet et bilan de la remise des prix du concours des petits artistes de la mémoire en présence de Mr Legendre de l'ONAC.
- **Cimetière** : une procédure de récupération des concessions en l'état d'abandon va être menée au second semestre 2023. La procédure est longue mais cela permettrait de libérer des concessions et satisfaire plusieurs demandes d'achat.
- La commune va installer 2 récupérateurs d'eau de pluie, un à l'église et un au camping afin de récupérer l'eau des toitures pour arroser les fleurs
- **Bus France service** : Il est précisé que ce service présent sur les communes d'Albon et de Saint Pierreville est à disposition des tous
- Les peupliers menaçant sur la piste des Escouleyres appartenant à la commune vont être évacués.

La séance est levée à 23h30

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Emargements du Maire et du secrétaire de séance du Conseil municipal du
20 juillet 2023**

Le maire, François BLACHE



Le secrétaire de séance, : Marc-Henri BOUCHET

